

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS ET DE GESTION FINANCIÈRE DE VOTRE CSE

Année 2018

TRANSPARENCE DU CE

Chaque année, le comité d'entreprise ou le Comité Social et Economique établit un rapport présentant des informations qualitatives sur ses activités et sur sa gestion financière, de nature à éclairer l'analyse des comptes par les membres élus du comité et les salariés de l'entreprise.

Le comité porte à la connaissance des salariés de l'entreprise, par tout moyen, ses comptes annuels.

NOTRE ROLE :

Constitué par une délégation élue du personnel et présidé par le chef d'entreprise, le comité social et économique assure une triple mission :

- ▶ Assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte de leurs intérêts ;
- ▶ Assurer ou contrôler la gestion des activités sociales et/ou culturelles ;
- ▶ Contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des salariés et à l'amélioration de leurs conditions de travail.

NOUS DISPOSONS DE DIFFERENTS MOYENS :

- ▶ La possibilité de communiquer avec les autres salariés ;
- ▶ La mise à disposition d'un local ;
- ▶ Le droit à une formation spécifique pour les élus et un crédits d'heures de délégation ;
- ▶ Un budget de fonctionnement et un budget dédié aux activités sociales et culturelles.

« Le comité social et économique a pour mission d'assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production. »



Nous contacter

Votrecomité@hotmail.fr

Permanence le jeudi de 13h à 15h

Tél. : 06 08 56 23 56

VOS ELUS

Pour rappel, le 1er tour des élections professionnelles est ouvert à toutes les organisations. Toutefois, cela n'implique pas que les candidats présents sur leurs listes adhèrent à ce syndicat. En effet, les syndicats peuvent présenter tout aussi bien leurs propres adhérents que les salariés non syndiqués ou adhérents d'une autre organisation syndicale ;

Au 2e tour les candidatures sont libres. Les listes du 1er tour sont maintenues sauf si les organisations syndicales qui les ont présentées décident de les retirer.

L'OBLIGATION DE REPRÉSENTATION ÉQUILBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES

Les listes de candidats doivent être composés d'un nombre de femmes et d'hommes correspondant à la part de femmes et d'hommes inscrits sur la liste électorale (dans le collège au sein duquel elles se présentent).

NOMBRE D'ELUS :

Le nombre de membres composant la délégation du personnel du comité social et économique est déterminé en fonction du nombre de salariés dans l'entreprise.

Dans notre cas, l'effectif de l'entreprise étant de 186 salariés, le nombre d'élu titulaire est de 9 et le nombre d'élu suppléant également de 9.

NOTRE FONCTIONNEMENT :

La réunion « obligatoire » :

L'entreprise, par l'intermédiaire de son président, organise une fois par mois une réunion. L'ordre du jour de cette réunion est préparé conjointement par le secrétaire du CSE et par le président.

Objet de la réunion :

Le CSE doit être régulièrement consulté sur un certain nombre de domaines. Par exemple Le comité social et économique (CSE) est obligatoirement consulté sur :

- ▶ Les orientations stratégiques de l'entreprise ;
- ▶ La situation économique et financière de l'entreprise ;
- ▶ La politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi.
L'ensemble des données nécessaires à ces consultations figure dans un outil mis à notre disposition « la base de données économiques et sociales ».

Information au sujet de l'organisation générale de l'entreprise :

Le CSE est « normalement » informé et consulté sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise, notamment :

- ▶ Sur les mesures de nature à affecter le volume ou la structure des effectifs ;
- ▶ La modification de son organisation économique ou juridique ;
- ▶ Les conditions d'emploi, de travail, notamment la durée du travail, et la formation professionnelle ;
- ▶ L'introduction de nouvelles technologies, tout aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail ;
- ▶ Les mesures prises en vue de faciliter la mise, la remise ou le maintien au travail des accidentés du travail, des invalides de guerre, des invalides civils, des personnes atteintes de maladies chroniques évolutives et des travailleurs handicapés, notamment sur l'aménagement des postes de travail.



Le PV de la réunion du CSE :

C'est le secrétaire du CSE qui est chargé de rédiger et de faire valider le PV de la réunion. Le PV peut alors être porté à la connaissance des salariés. Celui-ci est affiché sur les différents panneaux d'affichage à notre disposition, vous pouvez également le recevoir directement sur votre boîte mail (nous communiquer votre demande à l'adresse suivante csehappy@cse.fr).

NOTRE ORGANISATION :

Depuis les ordonnances Macron, Le comité social et économique (CSE) remplace les délégués du personnel, les représentants du personnel au comité d’entreprise et au comité d’hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Une instance unique (CSE) remplace donc les trois anciennes instances. Chaque élu dispose toujours des compétences des trois anciennes instances. Pour des raisons d’efficacité, nous nous sommes donc réparties les différents rôles.

Chaque élu titulaire dispose d’heure de délégation afin de remplir sa mission. Les élus titulaires peuvent répartir, avec les membres suppléants le crédit d’heures de délégation dont ils disposent.

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées de l’ensemble des élus, n’hésitez pas à nous solliciter pendant notre permanence ou directement à partir de nos adresses mails.

Nom	Prénom	Organisation syndicale	Statut	Compétences prioritaires	Contact
Paul	Roul		Président		
Renard	Christian	Sans	Secrétaire	DP et CE et CHSCT	Renard.christian@cse.fr
Pauline	Marie	Sans	Trésorier	CE	Pauline.marie@cse.fr
Bernard	Desi	Sans	Titulaire	CE et DP	Desid.bernard@cse.fr
Pascale	Rupi	Sans	Suppléant	CHSCT	Pascale.rupi@cse.fr
Koelsch	Gérarld	Sans	Titulaire	CE	Gérarld.Koelsch@cse.fr
Karine	Nardo	CGT	Titulaire	Ce et DP	Karine.nardo@cse.fr
Jean.paul	Pillard	CGC	Titulaire	CHSCT	Jeanpaul.pillard@cse.fr
Suzan	Nallet	Sans	Suppléant	DP	Suzan.nallet@cse.fr
Pierre	André	CGT	Titulaire	CE et CHSCT	pierreandre@cse.fr
Marie-Francoise	Hugenin	Sans	Titulaire	CE	mariefrancoise@cse.fr
Florent	Antreau	Sans	Titulaire	DP	florentautreau@cse.fr
Olga	Berthet	Sans	Titulaire	CE + DP	Olga.berthet@cse.fr

Jean-Luc	Belleau	Sans	Suppléant	CE	Jeanluc.belleau@cse.fr
Paulette	Vection	Sans	Suppléant	DP	Paulette.vection@cse.fr
Thomas	Frilom	Sans	Suppléant	CHSCT	Thomas.frilom@cse.fr
Laurence	Tavernier	Sans	Suppléant	CE	Laurence.tavernier@cse.fr
Eric	Raoul	Sans	Suppléant	DP	Eric.raoul@cse.fr
Mireille	Segado	Sans	Suppléant	CHSCT	Mireille.segado@cse.fr
Marie	Ange	Sans	Suppléant	CE	Marie.ange@cse.fr



NOTRE BUDGET :

Le CSE est doté :

- ▶ d'un budget de fonctionnement : Le budget de fonctionnement du CSE est fixé à 0,20% de la masse salariale brute. Dans notre cas, cela représente 8 562,00 euros pour l'année 2018.
- ▶ d'un budget des activités sociales et culturelles. Le budget des activités sociales et culturelles est fixé par accord d'entreprise. Cela représente pour 2018, la somme de 12 543.56 euros.

Les deux budgets sont indépendants, il est impossible par exemple de financer des chèques cinéma avec le budget de fonctionnement.

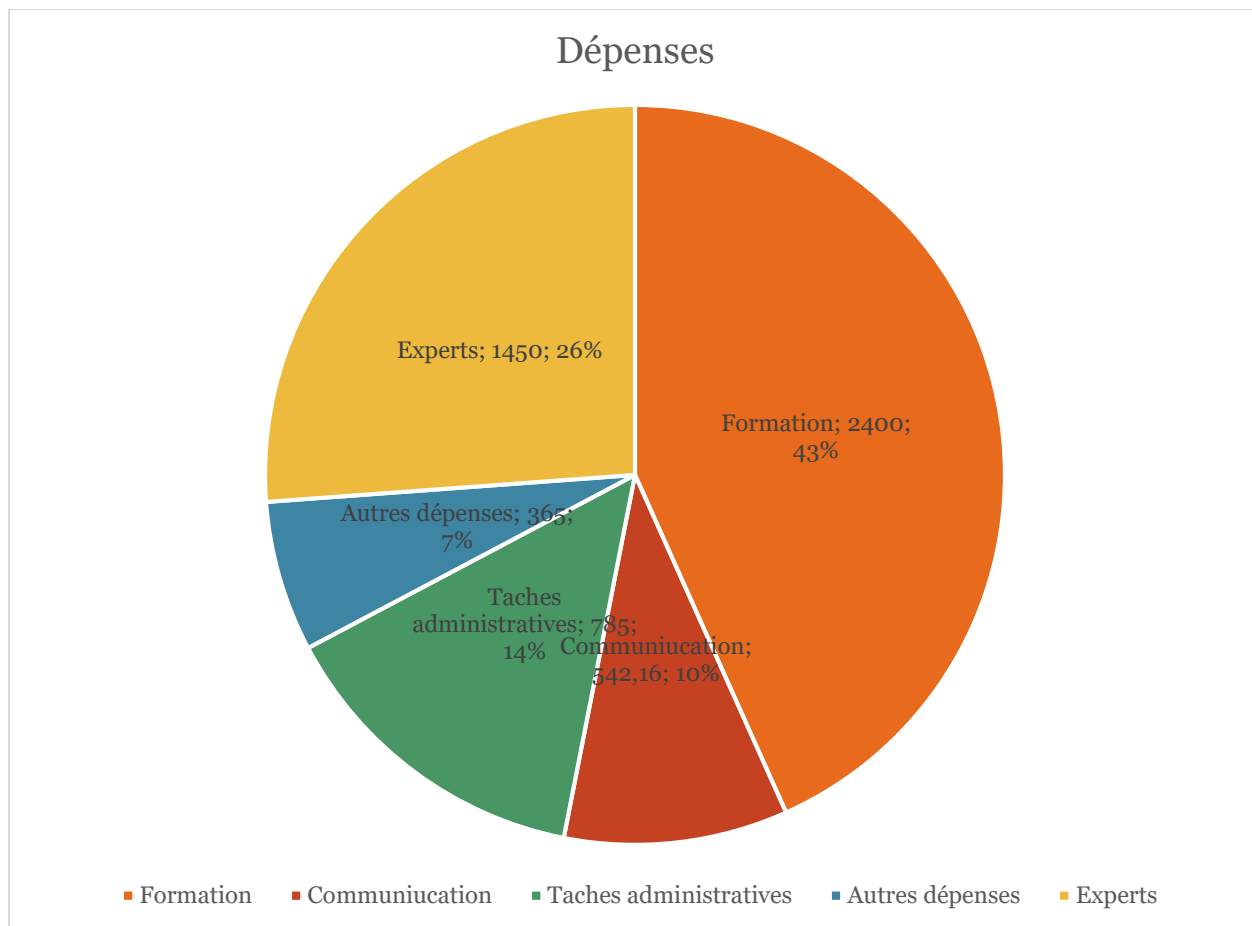
LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 :

Texte libre (420 caractères), si rien n'est précisé dans cette zone par défaut le texte suivant apparait.

Les dépenses de fonctionnement servent à couvrir le fonctionnement du CSE (déplacements, fournitures de bureau, matériel informatique, frais d'abonnement, frais postaux, etc.) et les missions économiques du CSE. La loi a expressément prévu que certaines dépenses sont à la charge du comité. Il s'agit de la formation économique des élus, des frais occasionnés par le recours à certains experts pour l'assister.

INTITULÉ DES DEPENSES	MONTANT
Taches administratives du CSE	785,00 €
Expertise et missions économique	1 450,00 €
Formation des élus	2 400,00 €
Communication avec le personnel de l'entreprise	542.16 €
Autres dépenses	365,00 €
TOTAL DES DEPENSES	5 527.16 €
INTITULÉ DES RECETTES	MONTANT
Subvention versée par l'employeur	8 562,00 €
Autres produits	
TOTAL DES RECETTES	8 577.00 €
SOLDE	3 049.84 €

Le solde est reporté sur l'exercice de l'année suivante.



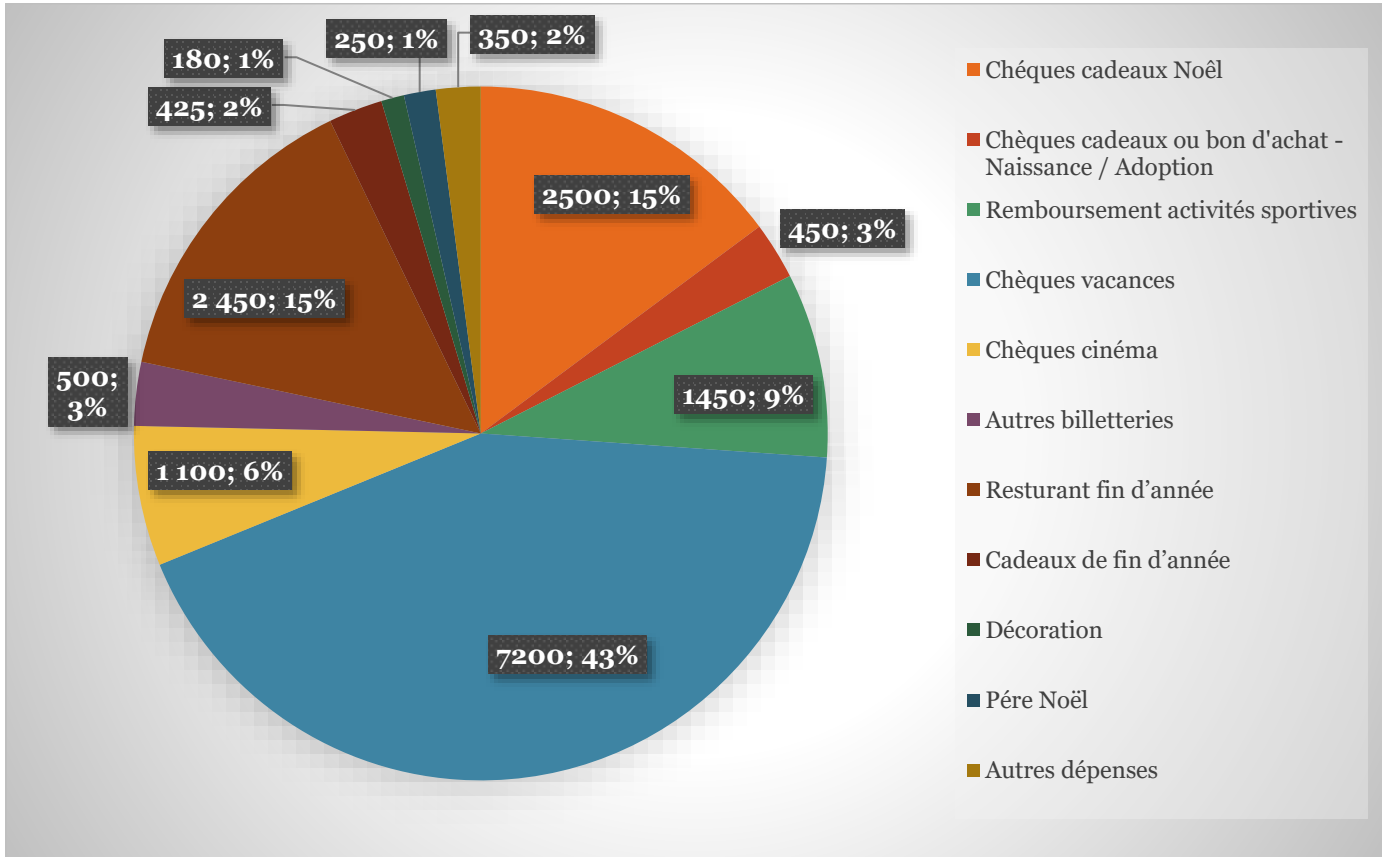
LE BUDGET DES ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES DETAILLÉES

Texte libre (420 caractères),

INTITULÉ DES DEPENSES	MONTANT DES DEPENSES	MONTANT DES RECETTES
Evènementiel	2950.00 €	
Chèques cadeaux Noël	2500.00 €	
Chèques cadeaux ou bon d'achat - Naissance / Adoption	450.00 €	
Sports	1 450.00 €	
Remboursement activités sportives	1 450.00 €	
Cultures et voyages	8 800,00 €	3 050.00€
Chèques vacances	7 200.00 €	2 100.00 €
Chèques cinéma	1 100.00 €	550.00 €
Autres billetteries	500.00 €	400.00 €
Loisirs et fêtes	3 305.00 €	
Resturant fin d'année	2 450.00 €	
Cadeaux de fin d'année	425.00 €	
Décoration	180.00 €	
Père Noël	250.00 €	
Autres dépenses	350.00 €	
TOTAL	13 855.00 €	
INTITULÉ DES RECETTES		
Subvention versée par l'employeur		14 853, 45 €
Autres produits		

TOTAL	16 855.00 €	17 903,45 €
SOLDE		1 048.45 €

Le solde est reporté sur l'exercice de l'année suivante.



ÉTAT DE SYNTHÈSE SIMPLIFIÉ RELATIF À NOTRE PATRIMOINE ET À NOS ENGAGEMENTS :

Biens et Placements

Détail	Date d'acquisition	Valeur à la clôture N	Valeur à la clôture N-1
Terrain			
Immeubles			
Matériel de bureau acquis			
Immobilisations financières			

Billetterie

Stocks de billets	Nombre à la clôture	Prix d'achat
Billetterie		
Bons cadeaux		
Chèques vacances		

Créances (sommes dues au comité)

Détail	Valeur à la clôture N	Solde à la clôture N-1
Créances participants		
Autres créances		
Avances et acomptes versés (si significatif)		

Disponibilités

Détail des comptes	Solde à la clôture N	Prix d'achat
Comptes bancaires		
Livrets		
Caisses		

SICAV ou autres		
-----------------	--	--

Emprunts et dettes (sommes à verser par le comité)

Détail	Durée	Engagement initial	Reste dû à la clôture
Emprunts auprès des établissements de crédit			
Avances octroyées par l'entreprise			
Fournisseurs			
Autres dettes			

Suivi de la subvention de fonctionnement et de la contribution reçues de l'employeur

Détail	Durée
Subvention de fonctionnement	
Solde N-1	-2 263.00 €
Montant reçu en N	8 562,00 €
Montant utilisé en N	5 527.16 €
Solde N	771.84 €
Contribution pour les activités sociales et culturelles	
Solde N-1	2 456.00 €
Montant reçu en N	17 903,45 €
Montant utilisé en N	16 855.00 €
Solde N	3 504.45 €